

Programme d'éclairage communautaire

Directives et admissibilité

Les directives et les critères d'admissibilité suivants ont été adoptés pour garantir que l'enseigne « OTTAWA » soit éclairée dans le cadre d'un processus équitable et transparent, qui met en avant les besoins variés de la communauté locale.

Grâce à son programme d'éclairage des enseignes, la Ville cherche à offrir une expérience interactive mémorable à tous, à soutenir les causes caritatives et sans but lucratif d'Ottawa, à célébrer les événements et les réalisations dans la capitale, et à promouvoir le développement du secteur touristique ottavien.

Pour être admissibles, toutes les demandes doivent faire état d'une position d'objectivité et d'impartialité, et d'un engagement à assurer des représentations :

- non religieuses;
- apolitiques et non diplomatiques;
- non discriminatoires, non haineuses, non violentes et non racistes;
- profitant à la communauté au sens large.

Les demandes d'éclairage doivent respecter toutes les politiques et tous les règlements pertinents de la Ville d'Ottawa, et seront évaluées par le personnel municipal pour en garantir l'admissibilité et la conformité.

* En raison de la pandémie de COVID-19, les mesures de santé publique peuvent donner lieu à des modifications et à des annulations imprévues du calendrier d'éclairage.

** Les frais d'éclairage standard sont suspendus pour le moment, en raison de la pandémie de COVID-19. Les frais associés aux demandes personnalisées et de dernière minute sont toujours en vigueur, comme il est indiqué dans le document ci-dessous.

Programme d'éclairage communautaire – Critères d'admissibilité

Les demandes d'éclairage communautaire seront examinées pour célébrer ou mettre à l'honneur un large éventail d'initiatives locales, mises en œuvre à Ottawa, en particulier :

- les causes sans but lucratif et caritatives;
- les campagnes de sensibilisation à des causes sans but lucratif et caritatives;
- les festivals et événements;
- les exploits sportifs.

TOUS les candidats doivent remplir le formulaire suivant et l'envoyer à illuminations@ottawa.ca. Tous les champs doivent être remplis, sauf indication contraire. *Les*

demandes incomplètes ou tardives, ainsi que les demandes présentées sans le formulaire officiel, ne seront pas examinées.

Représentations de causes, de campagnes, de festivals et d'événements à Ottawa

Les candidatures de cette catégorie seront acceptées et examinées par la Ville deux fois par année civile. Les demandes ne seront pas acceptées en dehors de ces périodes.

Les organismes suivants peuvent présenter des candidatures dans cette catégorie :

- organismes de bienfaisance reconnus comptant des sections locales;
- organismes sans but lucratif constitués en personne morale comptant des sections locales;
- groupes et organismes dont le mandat, les programmes ou les activités sont directement liés à la Ville d'Ottawa au moyen d'un accord de financement ou de partenariat existant;
- groupes et organismes dont le mandat, les programmes ou les activités correspondent à des journées de sensibilisation, de célébration ou de promotion pertinentes reconnues par le gouvernement de l'Ontario ou le gouvernement du Canada, ou par un ministère ou service de ces derniers;
- gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, y compris leurs sociétés et organismes d'État.

Réalisations dans le domaine du sport professionnel ou d'élite, semi-professionnel et amateur à Ottawa

Les demandes peuvent être soumises tout au long de l'année et seront approuvées en fonction de l'admissibilité et de la disponibilité dans le calendrier. Il est recommandé de présenter les demandes au moins deux semaines à l'avance aux fins de traitement. Les demandes présentées moins de deux semaines à l'avance seront examinées dans la mesure du possible, mais elles seront assujetties à des frais d'administration de dernière minute de 200 dollars minimum.

Dans la mesure du possible, les demandes de dernière minute présentées pour des événements sportifs seront traitées dans un délai d'un jour ouvrable complet. Les jours ouvrables sont les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8 h à 17 h. Toute demande reçue en dehors de ces heures, y compris les fins de semaine et les jours fériés, sera traitée le jour ouvrable suivant.

L'approbation des demandes de dernière minute présentées pour des événements sportifs sera conditionnelle au paiement antérieur à la date d'éclairage. Tout retard de paiement entraînera l'annulation de la demande.

Niveau sportif	Admissibilité
Sports professionnels ou d'élite, par exemple : – Sénateurs d'Ottawa – Rouge et Noir d'Ottawa – Atlético Ottawa – BlackJacks d'Ottawa	<i>a. Première partie de la saison</i> <i>b. Première partie d'après-saison</i> <i>c. Après avoir remporté un championnat ou une finale</i>
Sports semi-professionnels	<i>a. Première partie d'après-saison</i> <i>b. Après avoir remporté un championnat ou une finale</i>
Sports amateurs, par exemple : – 67 d'Ottawa – Équipes d'amateurs associées à un établissement d'enseignement postsecondaire accrédité ou inscrites auprès d'une association canadienne de sport amateur	<i>a. Après avoir remporté un championnat ou une finale</i>

Programme d'éclairage communautaire – Détails de la demande

Les demandes dans le cadre du programme d'éclairage communautaire doivent être soumises au moyen du formulaire de demande en ligne. Les demandes reçues après la date limite de dépôt ne seront pas prises en considération. Les candidats peuvent soumettre de nouveau ces demandes au cours de la période de présentation des demandes suivante.

La Ville ne peut pas accepter les demandes soumises par des tiers au nom d'une organisation ou d'une équipe. Toutes les demandes doivent être soumises par l'organisation ou par l'équipe elle-même pour garantir :

- que l'organisation ou l'équipe sait que l'enseigne « OTTAWA » est éclairée en son nom, et qu'elle a donné son approbation;
- que le nom ou les couleurs de l'organisation ou de l'équipe sont représentés de manière appropriée;
- que l'éclairage a lieu à la bonne date.





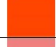

Afin d'encourager la représentation du plus grand nombre d'organisations possible chaque année, la Ville n'examinera qu'une demande par candidat par période de présentation des demandes.

Les demandes d'éclairage seront approuvées de manière ponctuelle. Les demandes d'éclairage liées aux campagnes annuelles continues doivent être présentées chaque année civile.

La Ville n'engagera aucune dépense relative à la publicité ou à la promotion des demandes d'éclairage approuvées.

Programme d'éclairage communautaire – Choix des couleurs

Les demandes d'éclairage doivent comprendre au moins un choix de couleur, jusqu'à concurrence de six couleurs (une couleur par lettre maximum), parmi les options prédéfinies ci-dessous.

	1.Or		10.Cyan		18.Violet
	2.Orange		11.Azuré		19.Magenta
	3.Jaune		12.Bleu moyen		20.Cramoisi
	4.Vert pâle		13.Bleu		21.Rouge
	5.Vert citron		14.Bleu foncé		22.Orange-rouge
	6.Vert claire		15.Bleu marine		23.Corail pâle
	7.Vert		16.Mauve		24.Rose
	8.Aigue-marine		17.Violet moyen		25.Blanc
	9. Cyan foncé				

Les demandes peuvent être soumises pour les durées suivantes :

- une journée (de 6 h à 5 h 59 le lendemain);
- plusieurs jours consécutifs;
- une semaine (de 6 h, le jour 1, à 5 h 59, le jour 7)

Les demandes pour plusieurs jours et à la semaine seront satisfaites dans la mesure du possible. Toutefois, la Ville peut décider de raccourcir les durées d'éclairage si cela est nécessaire pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'organisations possible.

L'intensité de l'éclairage ne sera pas réduite, et ce dernier ne sera pas éteint. Les ampoules à diodes électroluminescentes, bien que toujours allumées, ne sont pas visibles en plein jour.

Une seule demande d'éclairage sera approuvée et programmée par période de 24 heures.

Dans tous les cas, les demandes doivent correspondre aux couleurs associées à la campagne, à la cause, à l'événement ou au festival concerné, et ne doivent en aucun cas contribuer à accroître la visibilité d'un commanditaire.

Programme d'éclairage communautaire – Personnalisation

La Ville peut, à sa discrétion, faciliter la personnalisation des couleurs ou des thèmes d'éclairage au nom d'un candidat. Les demandes de personnalisation seront assujetties à des frais d'administration d'au moins 200 \$, selon la complexité des couleurs et du thème. L'approbation des demandes de personnalisation sera conditionnelle au paiement antérieur à la date d'éclairage. Tout retard de paiement entraînera l'annulation de la demande. La Ville ou son entrepreneur ne peut garantir la correspondance des couleurs.

Les demandes de personnalisation (200 \$ minimum) doivent être accompagnées de codes de couleur au format _____ et d'une description détaillée du thème au moment de la soumission.

Programme d'éclairage communautaire – Évaluation

Les demandes d'éclairage communautaire seront examinées par un comité de sélection composé de membres du personnel municipal. L'évaluation sera fondée sur le respect des objectifs de l'éclairage et des catégories d'admissibilité, ainsi que sur les critères suivants :

- a) les demandes seront évaluées selon le principe du premier arrivé, premier servi;
- b) les demandes ne seront pas acceptées en dehors des périodes établies de présentation des candidatures;
- c) les candidats admissibles dont la demande a été rejetée en raison de la disponibilité dans le calendrier peuvent se voir offrir la possibilité de soumettre une demande pour une autre période d'éclairage.

Le personnel s'efforcera d'envoyer un avis d'acceptation de la demande dans un délai d'un mois à compter de la date limite de soumission. Les avis d'acceptation concernant les candidatures de dernière minute liées à des exploits sportifs seront transmis le jour même.

Tous les efforts seront mis en œuvre pour satisfaire les demandes d'éclairage approuvées. Néanmoins, certaines circonstances atténuantes (dysfonctionnement, coupure de courant) peuvent entraîner une modification, un retard ou une annulation sans préavis. Dans ce cas, et lorsque cela est possible, les parties peuvent être autorisées à choisir une autre date d'éclairage, sans frais.

Les demandes de renseignements concernant l'enseigne « OTTAWA » et son éclairage doivent être adressées à illuminations@ottawa.ca.